

DELIBERATION N° 48/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**
24 mai 2023

DATE D'AFFICHAGE
26 mai 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14	Formant la majorité des membres en exercice.
Présents	12	
Votants	14	A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 6 JUIN, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel DABOUT - Madame Sophie DIERRE - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Madame Catherine LEFEBVRE - Monsieur Germain LELARGE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI - Monsieur Didier PAPELOUX - Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

EXCUSÉS : Madame Corinne DROUEN donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY, Monsieur David MARES donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV.

RÉVISION DE LOYER
Local, 1 rue du Douet

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le loyer communal de l'épicerie fine située au RDC du 1 rue du Douet, n'a pas été révisé à la date anniversaire de la signature du bail du 01/03/2023.

Il convient donc d'actualiser le loyer de _____, représentant l'EURL MARZANNE, sous l'enseigne « chez Manou, selon l'Indice de Référence des Loyers du 4ème trimestre soit une augmentation de 1,03%. Son loyer mensuel est donc établi à 656,70€.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTTE la révision de ce loyer pour ce bail dérogatoire.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

Michel MARESCOT

